

Bureaux de vote : où irez-vous voter ?

La croissance de la population de Pleumeleuc et les règles édictées par le ministère de l'intérieur ont contraint la commune à revoir sa carte électorale.

« En effet, pour répondre aux règles édictées par l'état, le découpage des bureaux de vote est dorénavant réalisé en fonction du quartier de résidence des électeurs » nous explique Anne-Sophie Patru, Maire. **« Nous allons ainsi conserver 3 bureaux de vote, mais la répartition des électeurs ne sera plus la même. »**.

Le découpage a été réalisé par les services de la commune. **« Nous avons essayé de répartir les électeurs de manière équilibrée sur les 3 bureaux »** précise Antoine Maillard, Directeur Général des Services. **« Ainsi, à titre indicatif, le bureau 1 s'adresse aux électeurs résidant rue de Bréal, rue de Romillé, Lanjuinais et en Campagne. Le numéro 2 pour les habitants de l'Orme, et des quartiers des Forges, de l'Europe et de la Fontaine. Et le troisième bureau couvre du Clos Barbé au Nord, à l'Évelinais au sud et l'Écandais à l'est. »**. L'un des avantages de cette nouvelle formule est que tous les membres d'un même foyer voteront dorénavant dans le même bureau.

Pour plus de précision les électeurs vont recevoir une nouvelle carte d'électeurs et la carte détaillées est disponible sur le site internet de la commune (rubrique Pleumeleuc > Élections).